

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Commercialisation en circuits courts : subventions à Solid'Arles de la Terre à l'assiette et Agribio 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions suivantes :
 - 10 000 € à Solid'Arles de la Terre à l'assiette, pour la mise en œuvre de son projet de développement de débouchés agricoles par le biais de la vente avec un seul intermédiaire au niveau du point de vente,
 - 10 000 € à Agribio 13, pour son fonctionnement général, au titre de 2016 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec Solid'Arles, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget départemental 2016 à hauteur de 20 000 € chapitre 65, fonction 928, article 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée